

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 19 Décembre 2020

L' an 2020 et le 19 Décembre à 09 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de THIRIAT Daniel Maire

**Présents** : M. THIRIAT Daniel, Maire, Mme GORNET Isabelle, MM : CHAMPAGNE Laurent, DUVERGEY Jean-Louis, FENARD Jean-Pierre, GABRIEL Patrice, MASSICARD Fabrice, ODIN Pascal, THIVET Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BERNARDO Frédéric à M. CHAMPAGNE Laurent  
Excusé(s) : M. DIDELOT Jean-Paul

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 11/12/2020

**Date d'affichage** : 11/12/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 21/12/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. GABRIEL Patrice

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- 2020-076 : RENOUELEMENT CONTRAT INFORMATIQUE
- 2020-077 : CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT LA JONCHERE
- 2020-078 : PARTICIPATION A LA SAINT-NICOLAS DES ENFANTS DE MANDRES-SUR-VAIR POUR 2020
- 2020-079 : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET FORET
- 2020-080 : REPRISSE DE TERRAINS DELAISSES
- 2020-081 : CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN, LES ETUDES ET LES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

**réf : 2020-076 : RENOUELEMENT CONTRAT INFORMATIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat informatique avec la Société SEGILOG, à compter du 1er janvier 2021, pour une durée de 3 ans et accepte les conditions du contrat, à savoir :

- cession du droit d'utilisation : 1 773,00 € HT par an
- maintenance et formation : 197,00 € HT par an

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-077 : CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT LA JONCHERE**

La dernière parcelle de terrain du lotissement "La Jonchère" étant vendue, le conseil municipal décide de clôturer, au 31 décembre 2020, le budget lotissement "La Jonchère".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-078 : PARTICIPATION A LA SAINT-NICOLAS DES ENFANTS DE MANDRES-SUR-VAIR POUR 2020**

Le conseil municipal décide :

- de fixer la participation de la commune, à la Saint-Nicolas des élèves de Mandres-sur-Vair, scolarisés dans les écoles du RPI à 2,80 € TTC,
- de verser une subvention de 2,80 € X 25 élèves, soit 70 € à l'association des parents d'élèves des écoles du RPI qui organise la distribution des friandises dans les écoles du RPI.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-079 : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET FORET**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget forêt :

Fonctionnement :

- au 023 : - 6 000 €
- au 61525 : + 6 000 €

Investissement :

- au 021 : - 6 000 €
- au 2117 : - 6 000 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-080 : REPRISE DE TERRAINS DELAISSES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire une procédure afin de devenir propriétaire des bois délaissés et sans maître suivants :

- D 577 pour 4a 96ca
- D 613 pour 4a 05ca
- D 617 pour 6a 81ca
- D 623 pour 3a 11ca

- D 1562 pour 5a 66ca
- B 585 pour 8a 64ca
- B 595 pour 2a 90ca
- B 598 pour 9a 02ca
- B 761 pour 1a 69ca
- B 765 pour 4a 35ca

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-081 : CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN, LES ETUDES ET LES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention pour la surveillance, l'entretien, les études et les travaux sur le patrimoine de défense extérieure contre l'incendie, accepte ladite convention et autorise le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 21/12/2020  
Le Maire  
Daniel THIRIAT